



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*** **LA DESTRUCTION*** **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *****DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SMIAGE Maralpin**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° **147** Rue **Boulevard du Mercantour** Code postal : **06204**
 Commune : **Nice Cedex 3**

Nature des activités : **Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin**

Qualification : **Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB)**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – AMPHIBIENS		
<i>Pelophylax sp.</i> Complexe des grenouilles vertes	< 5 (présence potentielle)	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens. Tous stades confondus, y compris pontes et têtards, capturés à l'aide d'une épuisette (ou haveneau demi-lune) et transportés transitoirement dans un récipient d'eau douce pour assurer leur survie. Destruction et/ou dérangement d'individus.
<i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux	< 5 (présence potentielle)	
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	< 5 (présence potentielle)	
B2 – REPTILES		
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	< 15	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens.
<i>Chalcides striatus</i> Seps strié	< 5	Destruction et/ou dérangement d'individus lors des travaux sur les berges ou lié à la circulation des engins.
B4 – MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)		
<i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe	< 5	Déplacement d'individus par un écologue, notamment pour les spécimens peu mobiles (Hérisson d'Europe principalement). Destruction et/ou dérangement d'individus.
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	< 5	

B5 – OISEAUX		
<i>Motacilla cinerea</i> Bergeronnette des ruisseaux	< 10	<p>Dérangement d'individus possible tout au long du chantier (circulation d'engins) malgré les mesures mises en place.</p> <p>Destruction et/ou dérangement d'individus lors de l'abattage des arbres (3 arbres non remarquables concernés, sur une étendue restreinte) et/ou du débroussaillage.</p>
<i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise	< 10	
<i>Cinclus cinclus</i> Cincle plongeur	< 5	
<i>Accipiter nisus</i> Épervier d'Europe	< 5	
<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	< 10	
<i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins	< 5	
<i>Oriolus oriolus</i> Loriot d'Europe	< 10	
<i>Apus apus</i> Martinet noir	< 25	
<i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	< 10	
<i>Parus major</i> Mésange charbonnière	< 10	
<i>Dendrocopos major</i> Pic épeiche	< 5	
<i>Picus viridis</i> Pic vert	< 5	
<i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	< 10	
<i>Regulus ignicapilla</i> Roitelet à triple bandeau	< 5	
<i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	< 10	
<i>Serinus serinus</i> Serin cini	< 10	
<i>Sitta europaea</i> Sittelle torchepot	< 5	
B6 - POISSONS		
<i>Anguilla anguilla</i> Anguille européenne	< 50	Si le cours d'eau n'est pas à sec lors des travaux :

<i>Barbus meridionalis</i> Barbeau méridional	< 200	> alors des pêches de sauvegarde seront réalisées avant l'assèchement de la zone de travaux (cours d'eau), sur une largeur inférieure à la moitié de la largeur du cours d'eau. Dans l'éventualité où le cours d'eau serait à sec lors de la phase chantier : > ces pêches de sauvegarde ne seront pas effectuées.
B7 – INSECTES ET AUTRES INVERTEBRES		
<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de mercure	< 10	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens. Destruction et/ou dérangement d'individus.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Les opérations s'inscrivent dans le cadre de travaux de restauration des berges en rive droite et gauche de la rivière de la Mourachonne, sur la commune de Mouans-Sartoux (06370). La portée des travaux est locale. L'opération supervisée par un écologue permet d'assurer le sauvetage de spécimens au cours des interventions les plus impactantes. Un dérangement temporaire d'individus persiste en phase travaux. Un risque mineur de destruction d'individus (par écrasement) persiste (éventuelles pontes notamment, et dans une moindre mesure adultes ou juvéniles).**

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION * (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> avec relâcher sur place <input checked="" type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Concernant les amphibiens, un récipient d'eau douce sera employé pour le transport transitoire des individus, avant le relâcher dans un milieu favorable non impacté à proximité. Concernant les poissons, s'il y a lieu, une pêche de sauvetage sera effectuée si le cours d'eau n'est pas à sec.	
Concernant les reptiles et mammifères, un bac de transport en plastique à bord lisse (différent) sera employé pour assurer le transport.	

Quel que soit le taxon considéré, le relâcher succèdera à la capture après quelques dizaines de minutes au plus, un soin particulier sera apporté vis-à-vis des amphibiens, sensibles à la dessiccation. L'opérateur sera muni de gants à usage unique non poudrés.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Lors des phases d'effarouchement et de défavorabilisation des emprises, les éventuels spécimens peu ou pas mobiles seront déplacés par un écologue. Pendant le déroulement du chantier, lors des interventions les plus impactantes, l'écologue supervisera l'opération et pourra stopper la manœuvre pour procéder au sauvetage de spécimens.

Capture manuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Capture au filet	<input checked="" type="checkbox"/>
Capture avec épauvette	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièges	<input type="checkbox"/>
Autres moyens de capture	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : À l'aide d'un bac en plastique à bord lisse différent pour les reptiles et mammifères. À l'aide d'un récipient d'eau douce pour les amphibiens. Outils désinfectés et rincés avant et après utilisation.	
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :	

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : **Aucun marquage ne sera opéré.**
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Destruction des œufs	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Risque mineur de destruction de pontes des spécimens de reptiles et d'amphibiens mentionnés ci-avant (interventions estivales).	
Destruction des animaux	<input type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par pièges létaux	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par capture et euthanasie	<input type="checkbox"/> Préciser :
		Par armes de chasse	<input type="checkbox"/> Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Au cours du chantier (durée estimative d'environ 4 mois – 90 jours ouvrés) : circulation des engins, travaux de préparation des terrains, travaux de débroussaillage, etc. Risque de destruction directe d'individus.
Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'armes de tir	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Au cours du chantier : circulation des engins, travaux de préparation des terrains, débroussaillage, pose d'enrochements, etc. Risque de destruction directe d'individus	

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Écologues, dont les coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Les travaux sont envisagés pour une durée estimative de 90 jours ouvrés entre juin 2025 et septembre 2025. Le calendrier des travaux respecte dans la mesure du possible le calendrier de moindre sensibilité des espèces afin de réduire les impacts sur ces espèces.**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Départements : **Alpes-Maritimes**
Cantons : **Grasse 2**
Communes : **Mouans-Sartoux**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée **Supervision par un écologue des interventions les plus impactantes (effarouchement, etc.). L'ensemble des spécimens capturés seront relâchés à proximité immédiate dans une zone favorable non impactée, dans un délai très court (quelques dizaines de minutes tout au plus).**
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Sans objet**
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rédaction d'un compte-rendu par l'écologue en charge des opérations, mentionnant le nom de(s) la personne(s) ayant assuré l'opération, la date de l'action, le nombre de spécimens (adulte, juvénile, ponte) et d'espèces concernées, le lieu de sauvetage, le lieu de relâche.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice

Le 16 JUL 2025

Votre signature

Cyril MARRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau